Page: 1/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 09.06.2021 V - 1.0 Révision: 09.06.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: \$100 Lubrifiant chaîne 125
- · Code du produit: 2390
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées néant
- · Emploi de la substance / de la préparation Produit d'entretien
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Dr.O.K.Wack Chemie GmbH

Bunsenstrasse 6

D - 85053 Ingolstadt

Tel. +49 841-6350 Fax +49 841-63558

www.dr-wack.com

wack.info@wackchem.com

- · Service chargé des renseignements: Département sécurité
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence Heures de bureau: + 49 (0) 841 63523

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous

l'effet de la chaleur.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger







GHS02 GHS07 GHS09

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

naphta léger (pétrole), hydrotraité

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

(suite page 2)

Page: 2/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 09.06.2021 V - 1.0 Révision: 09.06.2021

Nom du produit: S100 Lubrifiant chaîne 125

(suite de la page 1)

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable. · **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

| · Composants dangereux: | | |
|---------------------------|--|---------|
| CAS: 64742-49-0 | naphta léger (pétrole), hydrotraité | 25-50% |
| Numéro CE: 921-024-6 | Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336 | |
| Reg.nr.: 01-2119475514-35 | Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336 | |
| CAS: 74-98-6 | propane | 20-<25% |
| EINECS: 200-827-9 | Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280 | |
| CAS: 106-97-8 | butane | 20-<25% |
| EINECS: 203-448-7 | Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280 | |

[·] SVHC néant

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Remarques générales:

Amener les sujets à l'air frais.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après inhalation:

Veiller à l'apport d'air frais.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion:

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Risques En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

(suite page 3)

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Page: 3/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 09.06.2021 V - 1.0 Révision: 09.06.2021

Nom du produit: S100 Lubrifiant chaîne 125

(suite de la page 2)

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- · Autres indications

Danger d'éclatement.

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Veiller à une aération suffisante.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
- Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

-

Page: 4/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 09.06.2021 V - 1.0 Révision: 09.06.2021

Nom du produit: S100 Lubrifiant chaîne 125

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

| · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: 106-97-8 butane | | | | |
|--|----------------------------------|----------------------|--|--|
| | | | | |
| · DNEL | | | | |
| 64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité | | | | |
| Oral | DNEL system. effects (long-term) | 699 mg/kg (Consumer) | | |
| Dermique | DNEL system. effects (long-term) | 699 mg/kg (Consumer) | | |
| | | 773 mg/kg (Worker) | | |
| Inhalatoire | DNEL system. effects (long-term) | 608 mg/m³ (Consumer) | | |
| | | 2.035 mg/m³ (Worker) | | |

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- Protection des mains:

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage Lunettes de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Point de fusion/point de congélation:

Aérosol
Brun clair
Caractéristique
non déterminé
Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition -44 °C

(suite page 5)

Page: 5/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31



V - 1.0 Date d'impression : 09.06.2021 Révision: 09.06.2021

Nom du produit: \$100 Lubrifiant chaîne 125

(suite de la page 4)

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: 1.5 Vol % · Supérieure: 10.9 Vol % -97 °C · Point d'éclair:

· Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Température de décomposition: Non déterminé.

· pH néant

· Viscosité:

· Viscosité cinématique non déterminé Dynamique: non déterminé

· Solubilité

Pas ou peu miscible · l'eau:

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé. 8300 hPa

· Pression de vapeur à 20 °C:

· Densité et/ou densité relative · Densité:

Non déterminée. · Densité relative Non déterminé. · Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

Forme: Aérosol

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité

Température d'inflammation: 365 °C

· Propriétés explosives: Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange

vapeur-air inflammable/explosif.

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger

physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant

· Aérosols Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous

néant

pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

· Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant

· Matières et mélanges auto-échauffants

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant

Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant

(suite page 6)

Page: 6/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 09.06.2021 V - 1.0 Révision: 09.06.2021

Nom du produit: S100 Lubrifiant chaîne 125

(suite de la page 5)

· Explosibles désensibilisés

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter:

Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.

- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux agents d'oxydation puissants.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| · Valeurs LE | · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification: 64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité | | |
|--------------|--|--------------------|--|
| 64742-49-0 | | | |
| Oral | LD50 | >5.000 mg/kg (rat) | |
| Dermique | LD50 | >2.000 mg/kg (rat) | |
| Inhalatoire | LC50/4 h | >20 mg/l (rat) | |
| 106-97-8 b | 106-97-8 butane | | |
| Inhalatoire | LC50/4 h | 658 mg/l (rat) | |

- Symptômes significatifs dans les tests sur animaux: non déterminé
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Indications toxicologiques complémentaires:

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

(suite page 7)

Page: 7/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 09.06.2021 V - 1.0 Révision: 09.06.2021

Nom du produit: S100 Lubrifiant chaîne 125

(suite de la page 6)

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes
- · Remarque: Toxique chez les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

| · Catalogue européen des déchets | | |
|----------------------------------|--|--|
| 16 00 00 | DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE | |
| | 16 05 00 gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut | |
| 16 05 04* | gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses | |

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

| RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport | | |
|---|--|--|
| · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, IMDG, IATA | UN1950 | |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR | 1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT | |
| · IMDG | AEROSOLS (Naphtha (petroleum), hydrotreated light), MARINE POLLUTANT | |
| ·IATA | AEROSOLS, flammable | |

(suite page 8)

Page : 8/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 09.06.2021 V - 1.0 Révision: 09.06.2021

Nom du produit: \$100 Lubrifiant chaîne 125

| | (suite de la pag |
|--|---|
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| ADR Classe Étiquette | 2 5F Gaz. 2.1 |
| IMDG, IATA Class Label | 2.1 2.1 |
| 14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA | néant |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : naphta léger (pétrole), hydrotraité |
| Marine Pollutant: | Oui Signe conventionnel (poisson et arbre) |
| Marquage spécial (ADR): | Signe conventionnel (poisson et arbre) |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): No EMS: Stowage Code Segregation Code | Attention: Gaz. F-D,S-U SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters. SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class. |
| 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | c Non applicable. |
| Indications complémentaires de transport: | |
| ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ) | 1L Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée |
| Catégorie de transport Code de restriction en tunnels | 2 D |
| IMDG Limited quantities (LQ) Excepted quantities (EQ) | 1L Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity |

Page: 9/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 09.06.2021 V - 1.0 Révision: 09.06.2021

Nom du produit: S100 Lubrifiant chaîne 125

(suite de la page 8)

"Règlement type" de l'ONU:

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

E2 Danger pour l'environnement aquatique

- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul
- · Date de la version précédente: 09.06.2021
- Acronymes et abréviations:

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables - Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

FR